



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 28 juin 2010***  
**D - 20100363**

***Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI ( présente à partir de 17h 55 ), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

**Compte rendu annuel de l'exploitation du Casino de Bordeaux  
Lac au titre de l'exercice clos le 31.10.2009. Information du  
Conseil Municipal.**

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par Traité de concession en date du 27 juillet 1999, pour une durée de 18 ans (fin le 18 décembre 2018), vous avez confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB), filiale à 99,9% de la Société Groupe Lucien Barrière, l'exploitation du Casino. Les trois activités principales du Casino sont les jeux, la restauration et l'animation.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

## 1. Compte-rendu financier

### 1.1. L'évolution du chiffre d'affaires

L'exercice 2008-2009 marque un fort recul du niveau d'activité lié à deux facteurs exogènes :

- la crise économique ;
- l'intensification des offres de jeux en ligne, légales (Française des Jeux...) ou illégales.

en K€	2007/2008	2008/2009	Var en %
Produit Brut Machines à Sous	40 475	36 777	-9,1%
Produits Bruts Jeux de tables	2 420	2 697	11,4%
Chiffre d'affaires restauration	1 676	1 727	3,0%
Chiffre d'affaires Autres	517	539	4,3%
Prélèvement sur produits bruts des jeux	-25 551	-23 194	-9,2%
Chiffre d'affaires net des prélèvements	19 537	18 546	-5,1%
% variation	■ -7,4%	-5,1%	

La diminution du chiffre d'affaires s'explique par un effet volume :

- une diminution du nombre d'entrées : - 3% par rapport à l'exercice précédent (431 843 entrées en 2008-2009 contre 445 673 entrées en 2007-2008) ;
- une diminution du nombre de couverts : - 4% (79 000 couverts en 2008-2009 contre 82 300 couverts en 2007-2008) ;
- une augmentation du nombre de consommations : + 10% (283 000 consommations en 2008-2009 contre 257 400 en 2007-2008), évolution due à la baisse de TVA principalement.

## **1.2. Les charges d'exploitation**

Des économies de charges ont été engagées afin de diminuer l'impact de la baisse de chiffre d'affaires sur le résultat (-3% sur les charges d'exploitation et de personnel). Les départs de certains collaborateurs n'ont pas été remplacés, et les économies réalisées sur les charges d'exploitation ont porté sur les dépenses marketing et de fonctionnement.

Le Casino emploie 12 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments (contre 15 personnes au cours de l'exercice précédent).

Le nombre de salariés moyen de l'établissement est de 166 personnes.

La société a versé à la Ville 191 937 €, conformément à l'article 34 du Traité de concession au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Elle a également participé à hauteur de 178 650 € au titre des partenariats directs (essentiellement culturels) en collaboration avec la Ville de Bordeaux.

## **1.3. Les investissements**

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné :

- l'acquisition de matériel vidéo
- des aménagements de sécurité
- la mise en place du jackpot multisite.

## **2. La qualité du service**

La Société mène des enquêtes « qualité » qui mesurent la qualité de l'offre, la qualité des abords et la tenue de l'établissement ainsi que le professionnalisme des collaborateurs en contact avec la clientèle.

Les clients peuvent déposer leurs doléances ou leurs compliments sur un registre mis à leur disposition. Des questionnaires de satisfaction sont également disponibles. Durant l'exercice aucun problème significatif n'a été relevé.

La Société poursuit les diverses formations de son personnel : prévention de l'abus de jeux, accueil et informations données aux clients, éthique et comportement, règles d'hygiène et de sécurité, sûreté de l'établissement.

La Société a mis en œuvre une série de mesures pour contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable : tri sélectif des déchets, optimisation des consommations d'énergies (électricité, gaz), utilisation du papier recyclé.

Le Groupe Lucien Barrière a entamé depuis 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place en terme de développement durable. L'établissement de Bordeaux commencera les formations du personnel en 2012.

## **3. Les activités culturelles**

La variété et la qualité de la programmation dans la salle de spectacle contribuent à développer sa notoriété.

Dans le casino sont organisés des animations musicales, des fêtes à thèmes, des dîners dansants.

La Société participe à des événements culturels et soutient diverses actions qui contribuent au développement touristique de la ville.

#### **4. Les perspectives**

La tendance générale de baisse constatée sur l'exercice 2008-2009 continue de se confirmer sur 2010. La baisse du pouvoir d'achat des clients du Casino associée à la diminution du nombre de clients à forte contribution devraient continuer à peser sur l'activité du Casino tout au long de l'exercice 2009-2010.

Le programme d'économie de charges déjà entamé va se poursuivre sur les exercices à venir.

Pour votre complète information, sont annexés à la présente synthèse, les soldes intermédiaires de gestion et le rapport annuel du délégataire 2008-2009.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

**Annexe : Soldes intermédiaires de gestion 2008-2009**

Compte de résultat SATB (en K€)	2007/2008	2008/2009	Var en %
Produit Brut Machines à Sous	40 475	36 777	-9,1%
Produits Bruts Jeux de tables	2 420	2 697	11,4%
Chiffre d'affaires restauration	1 676	1 727	3,0%
Chiffre d'affaires Autres	517	539	4,3%
Prélèvement sur produits bruts des jeux	-25 551	-23 194	-9,2%
<b>Chiffre d'affaires net des prélèvements</b>	<b>19 537</b>	<b>18 546</b>	<b>-5,1%</b>
<i>% variation</i>	<i>▼ -7,4%</i>	<i>-5,1%</i>	
- achats consommés	-895	-772	-13,7%
- charges externes	-4 187	-3 901	-6,8%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>14 455</b>	<b>13 874</b>	<b>-4,0%</b>
<i>% CA</i>	<i>74,0%</i>	<i>74,8%</i>	
- impôts et taxes	-1 166	-1 101	-5,6%
- salaires et traitements	-3 992	-3 876	-2,9%
- charges sociales	-1 655	-1 647	-0,5%
+ subvention d'exploitation	1 018	517	-49,3%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 661</b>	<b>7 766</b>	<b>-10,3%</b>
<i>% CA</i>	<i>44,3%</i>	<i>41,9%</i>	
- dotations aux amortissements nettes des reprises	-2 492	-2 544	2,1%
+/- autres produits et charges	-2	-291	12089,5%
- dotations aux provisions nettes des reprises	-28	-17	-39,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 139</b>	<b>4 915</b>	<b>-19,9%</b>
<i>% CA</i>	<i>31,4%</i>	<i>26,5%</i>	
+ produits financiers	0	1	301,7%
- charges financières	-128	-26	-79,9%
- dotations aux provisions financières nettes	0	0	
= résultat financier	-128	-25	-81%
+ produits exceptionnels	24	67	183,7%
- charges exceptionnelles	-15		-100,0%
- dotations aux provisions exceptionnelles nettes	-32	-6	
= résultat exceptionnel	-23	61	-362%
- participation des salariés	-469	-383	-18,4%
- impôts sur les sociétés	-1 842	-1 487	-19,3%
<b>Résultat net</b>	<b>3 676</b>	<b>3 081</b>	<b>-16,2%</b>
<i>% CA</i>	<i>18,8%</i>	<i>16,6%</i>	

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean Charles BRON**

# Rapport du Delegataire

Exercice 2008/2009

Société Animation Touristique Bordeaux  
(S.A.T.B)  
Casino Barrière de Bordeaux

Sommaire

## Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

## I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

## II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

## III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

## IV- Perspectives

## Documents joints

- Introduction -

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :

**Article L.1411-3**

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

**Article L.1411-13**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

**Article R.1411-7**

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend :

I. - Les données comptables suivantes :

- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;



d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

## 2- Articles du contrat de concession

### Article 47 du Traité de Concession : Comptes rendus

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures.

La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

### Article 48 du Traité de Concession : Compte rendu technique

Au titre du compte rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement

## Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice. Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation.

### B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société anonyme simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° B418 083754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 429 582 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris, représentée par son Président.

Le traité de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur et expire le 18 décembre 2018. Trois avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2007 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2012.

### I- Comptes retraçant la totalité des opérations

#### I.1- Rapport financier

##### Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,

Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,

Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels

de 1 à 3 ans

Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités par le cabinet Ernst & Young.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Faits marquants

L'exercice 2008/2009 a été marqué par un très fort recul du niveau d'activité lié à la crise économique particulièrement défavorable sur notre activité principale qu'est le secteur des machines à sous.

Durant cette période nous avons été pénalisé par l'évolution significative de l'offre de jeux avec des opérateurs très actifs sur le marché du loisir du jeu, tant sur la variété de l'offre que les possibilités de marketing qui leur sont offerts :

- . Française des jeux : nouveau jeux de loto en ligne et jeux de grattage des casinos.
- . Sociétés de courses hippiques de pari sportif en ligne
- . Sites de jeu en ligne agissant en toute illégalité.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	40 475	36 777	- 9.1%
Produit Brut Jeux de tables	2 420	2 697	+ 11.4%
Chiffre d'Affaires Restauration	1 676	1 727	+ 3.0%

Chiffre d'Affaires Autres	517	539	+ 4.3%
Total Chiffre d'Affaires BRUT	45 088	41 740	- 7.4%
Prélèvement	- 25 551	- 23 194	- 9.2%
CA NET	19 537	18 546	- 5.1%

#### Evolution du produit brut machines à sous

Pour la deuxième année consécutive, l'activité des machines à sous connaît un net recul lié à la crise économique conjuguée à la mise en place de contrôle obligatoire des entrées et à l'interdiction de fumer dans nos établissements.

Le secteur a bénéficié sur l'exercice de l'allègement fiscal lié à la réévaluation des tranches du barème de calcul du prélèvement progressif.

#### Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit des jeux de table a connu une progression par rapport à l'exercice précédent soit +11% du fait du développement entre autre du texas hold'em poker et animation de tournoi de poker.

#### Evolution du chiffre d'affaires restauration

Le chiffre d'affaires de la restauration a enregistré une progression de +3% par rapport à l'exercice précédent grâce au développement de l'activité banquets et dîners dansants et à la baisse de la TVA au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### Evolution du chiffre d'affaires Autres

Ce poste concerne le chiffre d'affaires de la salle de spectacles ainsi que les refacturations diverses.

Le chiffre d'affaires de la salle de spectacles a progressé de 25%, grâce à une programmation de qualité laquelle contribue à développer la notoriété de la salle de spectacles.

#### Evolution du prélèvement versé

La baisse du prélèvement est liée à la diminution du produit brut ainsi qu'à la révision du barème.

#### Commentaires sur l'évolution des charges

Des économies de charges ont été engagées afin de diminuer l'impact de la baisse de chiffre d'affaires sur notre résultat. Les charges d'exploitation et les frais de personnel ont diminué de 3%

Il est à noter qu'un montant de l'ordre de 191 937 € a été reversé conformément à l'article 34 du Traité de Concession au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public, ainsi qu'un montant de l'ordre de 178 650 € également reversé au titre des partenariats directs (essentiellement culturels) en collaboration avec la ville de Bordeaux.

## I.2- Patrimoine

### Description des locaux exploités par le casino

Le bâtiment qui est un bien de retour est composé des espaces suivants :

Le bâtiment principal abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurants

Le second bâtiment abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

### Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

### Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les obligations contractuelles et les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition du matériel vidéo et des aménagements de sécurité afin de répondre à nos obligations réglementaires. Des investissements ont également été réalisés afin d'assurer la mise en place du jackpot multisite.

Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article 38 du Traité de Concession « emploi des recettes supplémentaires » prévoit que les sommes dégagées au titre de l'article 471 seront affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux-Lac. Sur cet exercice, aucuns travaux n'ont été engagés. Du fait de la révision du barème du prélèvement, le prélèvement à employer a augmenté et s'élève à un montant annuel de 95 588 € contre 63 725 € auparavant.

Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 12 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 914 000 € en entretien maintenance.

Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante:

Valeur brute des biens de retour à la clôture :	21 745 milliers d'euro
Amortissement cumulé de ces biens :	10 186 milliers d'euros
Valeur nette comptable de ces biens :	11 559 milliers d'euros

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

Valeur brute des biens de reprise :	4 466 milliers d'euros
Amortissement cumulé de ces biens :	3 680 milliers d'euros
Valeur nette comptable de ces biens :	786 milliers d'euros

## Autres points

### Descriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé en 2009 à 166 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2.3% de la masse salariale et 1415 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

Malgré le contexte difficile, le Casino de Bordeaux a accordé à ses collaborateurs un certain nombre d'avancées sociales, notamment la mise en place progressive d'un 13ème mois.

### Abattement pour dépenses d'équipement et d'entretien hôtelier

Les dispositions de l'article 72 de la loi n°61-1396 du 21 décembre 1961, remplacé par la loi n° 95-1347 article 34, ont permis de réaliser d'importants travaux de rénovation à l'hôtel Pullman, filiale du Casino. Grâce à ces dispositions, les investissements réalisés ont permis de repositionner l'hôtel en véritable 4 étoiles, et renforcer l'attractivité de la destination « tourisme loisir » et « tourisme d'affaires » adapté à la clientèle congrès et convention de la Ville de Bordeaux.

Selon la réglementation, le casino bénéficie d'un abattement supplémentaire de 5% de l'assiette de prélèvement sur le produit brut des jeux correspondant à 50% du montant de l'investissement. Au titre de l'exercice 2005-2006, le montant de l'abattement supplémentaire s'était élevé à 4 524 186 € pour un montant d'investissement réalisé de 9 048 371 €. L'application du plafond de 5% du produit brut des jeux, limité à 1 060 000 € par an a conduit à étaler l'abattement de 2006 jusqu'à 2010. Au titre de l'exercice 2008/2009, le montant de l'abattement dans la limite de 1 060 000 € a été imputé sur le prélèvement des jeux.

## II- Qualité du service

### Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) permettent d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées du groupe GLB (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

### II.1- Mesures de la qualité

#### II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

EX 2007/2008	EX 2008/2009
Entrées : 445 673	Entrées : 431 843

Commentaire :

La diminution du nombre d'entrées reflète la baisse de fréquentation du Casino sous l'effet d'une conjoncture économique difficile.

#### II.1.2- Nombre de couverts et consommations des restaurants et bars du casino

EX 2007/2008	EX 2008/2009
Couverts : environ 82 300	Couverts : environ 79 000
Consommations : environ 257 400	Consommations : environ 283 000

Commentaire :

La baisse de la TVA et le développement de notre offre ont permis de maintenir un bon niveau de fréquentation

#### II.1.3- Commentaires autres activités

Artistique

Cf art I .1 : Evolution chiffre d'affaires autres

#### II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)

Régulièrement, nous menons des enquêtes « qualité » par le biais de « visites mystères » qui mesurent notre taux de conformité avec les standards de qualité de service et de produit Lucien Barrière. Ainsi, nous maintenons une régularité et une qualité de notre offre pour répondre à ces critères qui portent notamment sur la qualité des abords et la tenue de l'établissement ainsi que le professionnalisme de nos collaborateurs en contact avec la clientèle.

#### II.1.5- Observations significatives de clients sur le registre :

Un registre de doléances et de compliments est à la disposition de la clientèle à l'accueil de l'établissement ainsi qu'un livre d'or.

Nous mettons également des questionnaires de satisfaction à disposition.

Nous nous engageons à traiter sous 48 h les informations qui nous parviennent.

Aucun problème significatif n'a été relevé durant l'exercice.

#### II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

##### II.2.1- Accueil, informations et suivi :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino de Bordeaux s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés de son Groupe, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication de sensibilisation en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale (TV7), la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

#### Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

#### Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment.

L'établissement respecte son obligation légale de relever sur le registre officiel toute transaction de joueur supérieure à 2000 €.

Par ailleurs, une déclaration de soupçon doit être effectuée selon la loi, en cas de doute ou de suspicion de blanchiment d'argent, auprès de la cellule « Tracfin ».

Le casino s'attache à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

#### II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité

##### Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en vigueur. Sur ces bases, le Groupe



Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Trois services administratifs officiels effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)
- la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

#### Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;

l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les deux à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations incendie pour le personnel (ERP 1 et ERP 2).

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

#### Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéo-surveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs des fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

#### II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

#### II.2.4- Environnement et développement durable

Soucieux d'être un acteur actif de la politique de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Bordeaux a pris soin de mettre en place une gestion responsable des déchets (tri sélectif, recyclage, traitements...) tant solides que liquides ou gazeux.

De plus, dans un souci d'économie et de protection de l'environnement, le Casino Barrière de Bordeaux s'efforce de maîtriser et d'optimiser ses consommations d'énergies (électricité, gaz...) et de limiter sa consommation d'eau, ressource rare et précieuse afin d'en éviter tout gaspillage.

Enfin le Casino Barrière de Bordeaux utilise du papier recyclé et est attentif à créer pour ses abords, des plantations végétales variées et adaptées aux conditions climatiques de notre région, de les entretenir et de les rendre ainsi plus accueillantes, verdoyantes et colorées.

L'établissement, à l'instar des autres entités du Groupe Lucien Barrière, a amorcé dès l'année 2008 une réflexion sur les actions à mettre en place dans son fonctionnement en matière de Développement Durable. En 2009, les budgets de formation du Groupe étaient validés afin qu'en 2010 commencent les premières formations du personnel. Notre établissement sera concerné en 2012.

Les objectifs pour l'ensemble des établissements sont les suivants :

- . sur le volet environnemental, adoption dans les pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification ISO 14 001
- . sur le volet social et humain, adoption des les pratiques des collaborateurs du processus d'actions de la certification SA 8000
- . sur le volet des émissions carbone, réalisation du bilan carbone de l'établissement selon la méthodologie validée par l'ADEME afin de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'effet de serre.

Cette procédure généralisée au Groupe a débuté de façon opérationnelle en mars 2010. Elle garantit une conformité complète de nos structures au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe Lucien Barrière à s'investir totalement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette démarche responsable se base sur une méthode de cohésion et de progrès continu, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

### III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

#### III.1- Compte-rendu financier (en k€)

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	42 895	39 473	3 422	8.0%

#### Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (cahier des charges) Taux 15%	3 984	3 661	-323	-8.1%
- Compte 471 prélèvement à employer	65	96	+31	+47.7%
- Reversement 10% du prélèvement progressif de l'Etat (dans un maximum de 5% du budget de la ville)	1 663	1 491	-172	-10.3%
<b>TOTAL PRELEVEMENT</b>	5 712	5 248	-464	-8.1%
	N-1	N	Valeur	%
- Contribution spécifique au cahier des charges				
- Soutien à des manifestations en partenariat avec la ville	240	179	-61	-25.4%
<b>TOTAL CONTRIBUTION</b>	240	179	-61	-25.4%
	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation				
- redevance fixe	20	20		
- redevance variable arrêtée sur le CAHT de la restauration	168	172	4	2.4%
- redevance capitalisée	48	48		
<b>TOTAL REDEVANCE</b>	236	240	4	1.7%
<b>TOTAL GENERAL</b>	6 188	5 667	-521	-8.4%

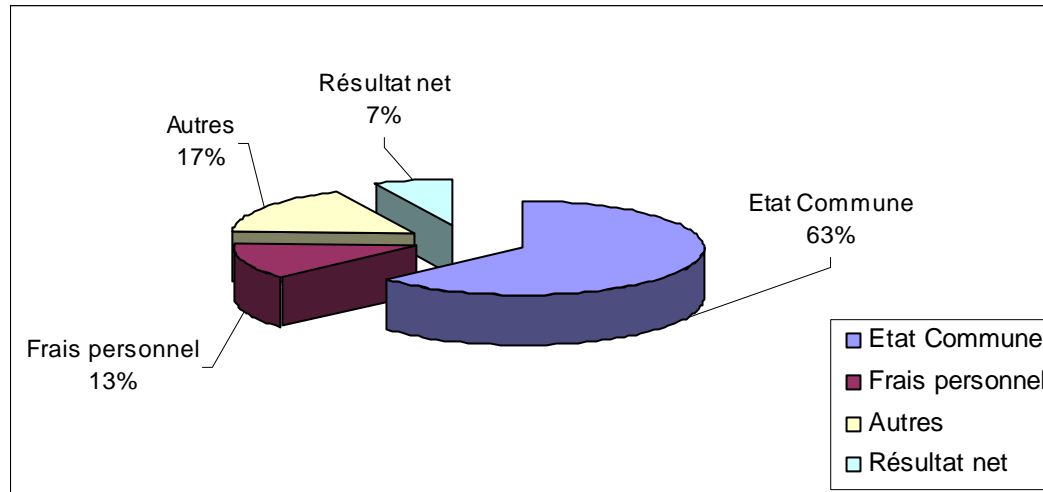
1) Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	41 740	45 088	49 717	46 713	44 863	228 121
Etat Commune (1)	26 201	28 123	32 174	29 887	27 894	144 279
Frais de personnel (2)	5 906	6 116	6 111	5 947	5 427	29 507
Autres	6 553	7 173	7 626	7 816	9 398	38 566
Résultat net	3 080	3 676	3 806	3 063	2 144	15 769

Détail (1 )

Prélèvement	23 194	24 639	28 626	26 692	25 335	128 486
Contribution et redevance	419	476	444	423	433	2 195
Impôts et Taxes (LF)	1 101	1 166	1 123	1 175	980	5 545
Impôt société	1 487	1 842	1 981	1 597	1 147	8 054
Total	26 201	28 123	32 174	29 887	27 895	144 280

(2) : y compris participation	383	469	477	356	263	1 948
-------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-------



2) Efforts de gestion 2009

La société a été amenée à mettre en place des mesures nécessaires visant à réduire les coûts.

Dans un effort d'optimisation de nos structures, des réorganisations de services ont été menées. Les départs de certains collaborateurs n'ont pas été remplacés.

Les économies sur les charges d'exploitation ont porté sur une baisse des dépenses marketing et de fonctionnement. Tous nos contrats ont été renégociés à la baisse.

III.2- Compte-rendu technique

## 1) Artistique / Culturel

### Programmation dans le casino :

#### Dans les points de vente du Casino

- . Animations musicales lors de fêtes à thèmes (vendredi 13, Saint-Valentin, 31 décembre...) au restaurant l'Atrium.
- . Dîners dansants.
- . Animations dans la salle machines à sous : grands jeux, animation déambulatoire.

#### Au théâtre du Casino.

#### Spectacles Jazz

Rodha Scott Quartet 11 mai 2009

#### Spectacles Music-Hall Célébration 60's-70's

31 décembre 2008

#### Spectacles Humour

Patrick Timsit 21 novembre 2008

Edouard Baer 6 décembre 2008

Anne Roumanoff 22 janvier 2009

Virginie Hocq 12 février 2009

Mickael Gregorio 13 mars 2009

Arthur 12 juin 2009

Marc Jolivet 23 octobre 2009

.

#### Spectacles variétés

Etienne Daho 13 décembre 2008

Huges Auffray 10 janvier 2009

Michel Delpech 7 février 2009

Hélène Ségara 3 avril 2009

Salif Keita 6 mai 2009

Nouvelle Star 10 octobre 2009

Christophe 17 octobre 2009

#### Danse :

La Chambre Blanche 7 novembre 2008

Uchuu Cabaret 2, 3 octobre 2009

Théâtre :

Théâtre Job 9, 20 et 21 mars 2009

Musique classique :  
Orchestre Symphonie d'Aquitaine 27 novembre 2008

Michel Porta 5 février 2009

Opérette :  
Les Valses de Vienne 21 décembre 2008

La Route Fleurie 12 avril 2009

Spectacles du Monde :

Les Moines de Shaolin 29 novembre 2009

Bale de Rua 28 mars 2009

Opéra :

Roméo et Juliette mars et avril 2009

Evènements :

Participation au 9ème Printemps des Ciné-Concerts  
Dans le cadre du 9ème Printemps des Ciné-concerts mise à disposition du théâtre du Casino pour la production de la manifestation

La concert de Naya, soirée caritative au profit de l'Association Laurette Fugain pour favoriser le don de plaquettes sanguines (03/10/2008).

Au-delà de la programmation grand public, notre rôle s'étend :

- à l'accueil de compagnies et artistes régionaux afin de les aider dans leur travail de création (Compagnie du Théâtre Job)
- aux associations caritatives qui souhaitent bénéficier du théâtre pour produire un spectacle afin de récolter des fonds pour les causes qu'elles soutiennent.
- aux associations locales qui oeuvrent pour permettre au plus grand nombre d'accéder au spectacle vivant.

2) Contribution au développement touristique

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (feu d'artifices, organisation de tournoi jeu, sport, animation ludique, illumination de la façade, etc ...)

b) Sponsoring, Partenariat. Dans ce cadre nous avons participé :

- Au Festival de danse « Les Grandes Traversées »
- Au Festival de Bordeaux Jazz et à Novart
- Au Jumping International de Bordeaux
- Au Printemps des Ciné Concerts
- A Bordeaux Fête le Fleuve
- Au Festival d'Art Contemporain Evento

c) Revue de presse :

Notre activité est régulièrement retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

3) Restaurant(s) / Bar(s)

a) Présentation des cartes de restaurant en annexe.

b) Capacité des points de vente :

- Salle de jeux

- Restaurant « La Carène » : 20 places assises

---

Bar «La Carène»: service de consommations diverses

Ouvert tous les soirs.

Salle des machines à sous

Bar « Led&bar » service de consommations diverses.

---

Ouvert tous les jours.

Restauration

- La Brasserie l'Atrium : 140 places assises.

Ouvert tous les jours

---

La Passerelle / Salon des Etoiles :

Espace polyvalent de 60 places à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles.

Cocktails jusqu'à 500 personnes.

c) L'activité :

Selon les restaurants, le ticket moyen se situe entre 17 € et 47 € TTC.

Pour les bars, le ticket moyen se situe sur une moyenne de 3.50 €

4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

- Secteur Machines à sous : 38 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 35 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 39 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 12 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 29 collaborateurs
- Secteur Administratif : 8 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 5 collaborateurs



b) Organigramme de l'établissement

Voir en annexe

c) Formations réalisées

- Formations réalisées en interne :
- Prévention abus de jeux
- Formations réalisées par des organismes extérieurs :
- Management
- Accueil clientèle
- Hygiène et sécurité
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Marketing
- Commercial : prospection téléphone, vendre dans les restaurants
- Sécurité : SSIAP 1

IV- Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

La crise économique

Dés les premiers mois de l'année 2008, le marché des casinos français a subi une détérioration significative de son activité avec la mise en place de l'interdiction de fumer conjuguée au contrôle obligatoire de l'identité à l'entrée des salles de jeux mis en place au 1er novembre 2006 . Cette baisse s'est ensuite accélérée, pour atteindre une décroissance du produit brut des jeux de 16%<sup>1</sup> avant l'été 2008.

La conjoncture économique difficile s'est poursuivie jusqu'en décembre 2008.

A partir de janvier 2009, date anniversaire de l'interdiction de fumer, la tendance générale de baisse du produit brut des jeux s'est légèrement atténuée en passant à -12% mais pèse depuis lourdement sur nos marges. Afin de limiter le déséquilibre économique subi par notre filière, également impacté par la concurrence illégale des activités de jeux en ligne, l'Etat a actualisé les tranches du barème du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux non révisé depuis 1986.

Globalement, la perte de produit brut des jeux sur 2 ans s'est élevée à -23%<sup>2</sup> et les premiers mois de l'exercice 2009/2010 montrent à nouveau un effritement de notre activité.

Rien aujourd'hui ne nous permet d'envisager un redémarrage sensible de l'activité malgré la poursuite de nos efforts d'animation et de commercialisation essentiels au maintien de l'attractivité de notre offre de divertissement. De plus, notre établissement, parce qu'il fait partie du Groupe Lucien Barrière, a pu mettre en œuvre la plupart des nouvelles opportunités offertes par les dernières évolutions réglementaires avec, notamment, le déploiement du jeu du Texas Holdem Poker, le Jackpot multi-site, et les accepteurs de billets dans les machines à sous. D'ailleurs, il est important de souligner que la nature de notre activité et le développement de notre attractivité dans ce contexte perturbé impliquent de lourds efforts en matière d'investissement.

Toutefois, la baisse du pouvoir d'achat de nos clients, associée à la forte baisse du nombre de nos clients à forte contribution, devraient continuer à peser sur notre activité tout au long de l'exercice 2010.

En conséquence afin de préserver la viabilité de nos entreprises et nous permettre d'assurer nos efforts d'investissement, il est indispensable de poursuivre les fortes économies de

---

<sup>1</sup> Ce chiffre illustre la tendance nationale.

<sup>2</sup> Tendance nationale. Pour notre établissement, la perte de PBJ sur deux ans est de 17%

charges engagées en 2009, qui se sont traduites, entre autre, par la diminution des effectifs dans de nombreux établissements.

En particulier sur notre établissement la tendance des deux dernières années, nous a contraint à mettre en place les mesures de gestion décrites au paragraphe III, ce qui nous a permis de limiter les conséquences de la crise sur l'économie de la délégation, mais, si la tendance baissière se maintenait, nous serions amenés à devoir nous rencontrer afin d'évoquer ensemble les mesures palliatives possibles.

Sans la mesure fiscale consentie par l'Etat qui a réduit notre prélèvement sur le produit brut des jeux de 286 000 € et nos efforts de gestion, le résultat de l'entreprise aurait été de -16% pour le dernier exercice clos au 31 octobre 2009.

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12  
 Adresse de l'entreprise Rue Cardinal RICHAUD, BORDEAUX Durée de l'exercice précédent \* 12  
 Numéro SIRET \* 4180837540022 Néant \*

				Exercice N clos le, 31/10/2009		N-1 31/10/2008		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 065 023	AG	601 463	463 559	528 474	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	19 855 995	AQ	8 988 371	10 867 624	11 953 726	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 041 989	AS	7 049 453	1 992 536	2 727 129	
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 871 642	AU	1 980 953	890 689	1 396 241	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	40 000	CV		40 000	40 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	1 784	BI		1 784	1 784		
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	32 876 436	BK	18 620 241	14 256 194	16 647 357		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	92 283	BM		92 283	108 163
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT		BU			1 777
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 971	BW		6 971	54 700
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	38 114	BY	3 963	34 151	103 840
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	1 984 345	CA		1 984 345	1 774 864	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
Disponibilités	CF	553 693	CG		553 693	637 710		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	123 400	CI		123 400	≈ 365 233	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	2 798 809	CK	3 963	2 794 846	3 046 289	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	35 675 245	IA	18 624 204	17 051 041	19 693 646		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Imvotec

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		S.A.T.B		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 750 000 )	DA	6 750 000	6 750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000	675 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	110 205	110 205	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	45 557	37 164	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 080 384	3 675 893	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	15 828	16 990	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	10 676 976	11 265 254	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	49 325	26 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	49 325	26 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	178	1 881 032	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	138 849	66 790	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	646 749	648 887	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 521 981	4 766 622	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	135 939	57 009	
	Autres dettes	EA	881 042	982 050	
Compte régul.	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	6 324 739	8 402 392		
Écarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	17 051 041	19 693 646		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 185 889	8 335 602		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.T.B

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
		FA	FB	FC	FD	FE	FF	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		6 209			6 209	61 199	
	Production vendue	biens *						
		services *						
	Chiffres d'affaires nets *	FG	18 539 636	FH		18 539 636	19 475 913	
	Production stockée *	FJ	18 545 846	FK		18 545 846	19 537 112	
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation					516 555	1 018 460	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					267 985	320 969	
	Autres produits (1) (11)					18 704	34 631	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	19 349 090
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						54 722	
	Variation de stock (marchandises) *					1 777	793	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					754 184	821 476	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					15 879	17 684	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					3 900 639	4 187 012	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					1 100 882	1 165 623	
	Salaires et traitements *					3 875 930	3 991 981	
	Charges sociales (10)					1 647 373	1 655 378	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	2 543 782	2 492 090	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	371	1 710			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	16 500	26 000				
Autres charges (12)	GE	577 409	357 985					
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	14 434 731	14 772 458
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	4 914 359	6 138 715
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	92	229
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	92	229
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25 612	128 122
	Différences négatives de change					GS	175	179
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	25 787	128 301
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(25 695)	(128 071)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	4 888 663	6 010 644

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.T.B		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	66 183	18 659
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	835	4 966
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 638	278
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>70 657</b>	<b>23 905</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		14 887
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	9 301	32 439
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>9 301</b>	<b>47 326</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>61 355</b>	<b>(23 421)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	382 675	469 113
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 486 960	1 842 216
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>19 419 840</b>	<b>20 935 309</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>16 339 455</b>	<b>17 259 415</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>3 080 384</b>	<b>3 675 893</b>
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	25 612	128 122
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	90 855	136 725
(9)	Dont transferts de charges	A1	267 985	309 762
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RENVOIS

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.